



Problème enlèvement à la fourrière

Par **Yalo**, le **28/11/2018** à **01:30**

Bonjour, rnJ'ai un gros problème et je voudrais savoir si quelqu'un aurait une solution, rn rnJ'ai acheté un véhicule il y a 1 mois et demi de cela et par manque de sérieux je n'ai pas fait la nouvelle carte grise, aillant égaré mon permis de conduire j'ai lancé les démarches pour en avoir un nouveau car il est maintenant indispensable de le présenter afin de faire une demande de carte grise. rnLe problème est que je me suis fais retiré le véhicule par la fourrière et pour le récupérer maintenant ça risque de se transformer en cauchemar, je vais me rendre demain au commissariat pour faire la levé mais a mon avis ce sera sans succès car je possède tous les papiers du véhicule mais pas la carte grise à mon nom. rnPour faire cette dernière il me sera indispensable d'avoir mon permis de conduire. Si je dois tout d'abord attendre mon permis de conduire et une fois celui ci obtenu refaire une demande de carte grise ça risque de prendre un petit paquet et de coûter très très cher en fourrière. rnSavez vous si il est possible de faire une demande de carte grise avec un justificatif de perte de permis de conduire ou pas ? rnSi ce genre de galère est déjà arrivé à quelqu'un, est ce que vous auriez plus d'infos à me donner ? rn rnJe ne peux m'en prendre qu'à moi même et payer pour mon manque de sérieux mais si je pouvais éviter que ça ne me coûte une somme exorbitante ça m'arrangerais beaucoup. rn rnMerci à vous.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2018** à **05:55**

Pour récupérer votre voiture en fourrière, allez au commissariat avec une personne titulaire du permis de conduire et vos papiers du véhicule.

Par **Yalo**, le **28/11/2018** à **08:27**

Bonjour Tisuisse, merci pour votre réponse,
C'est ce que je vais faire ce matin mais n'ayant que la carte grise barré est ce qu'il vont accepter de me faire la main levée, et sinon que faire dans ce cas là ?

Par **Tisuisse**, le **28/11/2018** à **08:32**

Pas de souci si vous demandez la main levée au commissariat de police.

Par **Yalo**, le **28/11/2018** à **09:17**

Merci, je vous fait un retour une fois passé la bas.

Par **morobar**, le **28/11/2018** à **10:42**

Bonjour,
Pas besoin de se déplacer au commissariat, il suffit de se présenter à la fourrière qui encaissera tout, amandes, enlèvements, droit de garde, frais journaliers...